

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 26 septembre 2017  
**CO 106 DE**

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Philippe BRUNIAUX, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JACQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Martine PINGAT CHANEY à Jean-Jacques COURT, Claire LUCAS VERNUS à Jacques GUILLOT, Denis MOREL à Thierry GUINCHARD, Valérie PAQUIEZ à Pierre GUINCHARD, Frédéric LAMBERT à Florent GAILLARD, Jacques FAIVRE à Guy DAVID, Raphaël GAGNEUR à René GUINERET, Yann PINGUAND à Adrien LAVIER, Claudine ROUEFF à Martine VUILLEMIN, Odile SIMON à Clément FORET, soit 10 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO.

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice :	94	<u>Etaient Excusés</u> : Jean-Baptiste BAUD, Hélène BAUD, Antoine MARCELIN, Marie-Christine CHAUVIN, Christian COLIN, Anne CHARLET, Lucie DODANE, Henri DORBON, Michel BONTEMPS, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.
Présents :	74	
Votants :	84	<u>Etaient absents</u> : Rémy VIENNET, André PROST, Pierre MIDOL, Gérard BOUDIER, Sylvain BENETRUY.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice VILLALONGA

Convocation faite le : 18 septembre 2017

**Objet : Réalisation d'atlas de la biodiversité dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt de l'Agence Française pour la Biodiversité.**

VU la note de synthèse n°6/26.09.2017, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT, portant sur la réalisation d'un atlas de la biodiversité ;

VU l'avis favorable de la Commission Environnement en séance du 30 août 2017 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yves DECOTE, Vice-Président Délégué à l'Environnement ;

CONSIDERANT que l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) lance un appel à manifestations d'intérêt « Atlas de la biodiversité communale » ;

CONSIDERANT que la réalisation de ces atlas a pour objectif final de préserver et de valoriser le patrimoine naturel ;

ATTENDU que la loi impose la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques, notamment dans le cadre des documents d'urbanisme : SCOT (articles L 141-4 et L 141-10), PLU / PLUI (Articles L 151-5, 151-7, 151-22 et 151-23), ou les cartes communales (article L 161-4) ;

Affiché le 5 octobre 2017

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 5 octobre 2017

-----  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 26 septembre 2017  
CO 106 DE (SUITE)

Page 2/2

**Objet : Réalisation d'atlas de la biodiversité dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt de l'Agence Française pour la Biodiversité.**

ATTENDU que la réponse à l'appel à manifestations d'intérêt « Atlas de la biodiversité communale » peut permettre l'obtention d'une aide de 80 % sur le montant total des dépenses hors taxes pour la réalisation des atlas de la biodiversité.

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura a pour volonté de mieux connaître son patrimoine naturel pour mieux le gérer. Il est proposé, dans une première étape test, de réaliser cinq atlas de la biodiversité sur le territoire intercommunal (Abergement-le-Grand, Abergement-le-Petit, Montholier, Aumont et Grozon) ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

VALIDE la candidature de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura telle que définie aux conditions ci-dessus à l'appel à manifestation d'intérêt « Atlas de la biodiversité communale » lancé par l'Agence Française pour la Biodiversité.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Michel FRANCONY

